



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 25 AOÛT 2026 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire : Peter J. Malouf

les conseillers : François-Patrick Allard
Daniel Pilon
Costas Labos
Sarah Morgan
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absent :

le conseiller : Antoine Tayar

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 26-08-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of August 25, 2026.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 15, il répond aux questions de cinq citoyens et la période de questions se termine à 19 h 47.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 13 août 2026

RÉSOLUTION N° 26-08-05

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 13 août 2026

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 13 août 2026 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 13 août 2026 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-05

Subject: Approval of Minutes of the Regular Meeting of July 14, 2026, and the Special Meeting of August 13, 2026

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 14, 2026, and the Special Meeting of August 13, 2026, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To approve the minutes of the Town of Mount Royal Council's Regular Meeting of July 14, 2026, and the Special Meeting of August 13, 2026.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des commandes -100 000\$
- .4 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .5 Liste des chèques et dépôts directs
- .6 Permis et certificats
- .7 Rapport - Ressources humaines

6. Entente avec Altergo pour programme d'aide financière au loisir pour personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 26-08-06

Objet : Entente avec Altergo pour programme d'aide financière au loisir pour personnes handicapées

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec l'organisme Altergo pour une aide financière de 19 750 \$ pour les personnes handicapées participant aux programmes de loisirs pour l'année 2026-2027, le tout, selon la politique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

RESOLUTION NO. 26-08-06

Subject: Agreement with Altergo for financial assistance program for handicapped individuals participating in recreational programs

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize the signature of an agreement with Altergo for a financial grant of \$19,750 for handicapped individuals participating in recreational programs for the year 2026-2027, all in accordance with the policy of the ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

D'autoriser le maire à signer l'entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the mayor to sign the agreement on behalf of the Town.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Proclamation des Journées de la culture

RÉSOLUTION N° 26-08-07

Objet : Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Royal et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-07

Subject: Proclamation of Culture Days

WHEREAS culture is one of the principal factors defining the identity of the Town of Mount Royal and contributing to the quality of life of its residents;

WHEREAS culture is an inseparable component of the development of individuals and society;

WHEREAS culture originates and flourishes primarily within local communities;

WHEREAS the Town of Mount Royal has already demonstrated, through its cultural policy and its actions, its commitment to providing concrete support for initiatives that promote its cultural identity and encourage the active participation of its residents in cultural life;

WHEREAS the cultural community has joined forces to establish an annual event, *Les Journées de la culture*, aimed at bringing together a multitude of cultural activities under a common theme throughout the territory, while promoting broad access to the arts, heritage, and culture;

WHEREAS this event is founded upon a genuine commitment to cultural democratization;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To proclaim, following the example of the National Assembly of Québec, *Les Journées de la culture* on the last Friday of September and on the following two days of each year, in order to demonstrate in a tangible manner its commitment and attachment to culture.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Affectation des surplus accumulés

RÉSOLUTION N° 26-08-08

Objet : Affectation des surplus accumulés

ATTENDU QU'au 31 décembre 2025, le solde du surplus accumulé non affecté est de 21 949 026 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption des résolutions n^{os} 26-03-12, 26-04-06, 26-05-08 et 26-05-10, le solde du surplus accumulé non affecté s'établit à 17 342 591 \$;

ATTENDU QU'afin d'avoir une marge de manœuvre financière suffisante pour faire face à différentes situations imprévues ou éventualités, il est recommandé de garder un montant d'environ 2 000 000 \$ au surplus non affecté;

ATTENDU QU'à la lumière de ces informations et de la situation financière de la Ville, le Conseil municipal a la possibilité de réserver un montant du surplus libre à des fins spécifiques.

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

D'affecter 1 900 000 \$ du surplus accumulé de la Ville au financement des budgets de fonctionnement des années futures;

D'affecter 3 600 000 \$ du surplus accumulé de la Ville au Complexe sportif et communautaire;

D'affecter 3 600 000 \$ du surplus accumulé de la Ville au financement de projets majeurs de réfection des infrastructures routières;

D'affecter 250 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux réclamations découlant d'événements climatiques;

D'affecter 2 000 000 \$ du surplus accumulé de la Ville aux projets en lien avec les changements climatiques;

D'affecter 1 010 890 \$ du surplus accumulé de la Ville au remboursement anticipé du fonds de roulement;

D'affecter 3 600 000 \$ du surplus accumulé de la Ville pour le remboursement de la dette à long terme;

D'affecter 159 567 \$ du surplus accumulé de la Ville pour reconstituer la réserve financière pour le financement des dépenses administratives d'élection municipale;

De retourner 1 000 000 \$ au surplus accumulé de la Ville, montant qui était initialement réservé aux répercussions des tarifs douaniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-08

Subject: Accumulated surplus

WHEREAS as at December 31, 2025, the balance of the unrestricted accumulated surplus is \$21,949,026;

WHEREAS following the adoption of resolutions nos. 26-03-12, 26-04-06, 26-05-08 and 26-05-10, the balance of the unallocated accumulated surplus stands at \$17,342,591;

WHEREAS in order to have sufficient financial flexibility to deal with various unforeseen contingencies situations or eventualities, it is recommended that an amount of approximately \$2,000,000 be kept in the unappropriated surplus;

WHEREAS in light of this information and the Town's financial situation, the Municipal Council has the option of reserving an amount from the unrestricted surplus for specific purposes.

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To allocate \$1,900,000 from the Town's accumulated surplus for the financing of future operating budgets;

To allocate \$3,600,000 from the Town's accumulated surplus to the Community and Sports Centre;

To allocate \$3,600,000 from the Town's accumulated surplus to fund major road infrastructure rehabilitation projects;

To allocate \$250,000 from the Town's accumulated surplus to claims arising from climate-related events;

To allocate \$2,000,000 from the Town's accumulated surplus to projects related to climate change;

To allocate \$1,010,890 from the Town's accumulated surplus to the early repayment of the working capital fund;

To allocate \$3,600,000 from the Town's accumulated surplus to the repayment of long-term debt;

To allocate \$159,567 from the Town's accumulated surplus to replenish the financial reserve for the financing of administrative expenditures stemming from a municipal election;

To return \$1,000,000 to the Town's accumulated surplus, representing funds initially reserved for the impacts of tariffs.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026

RÉSOLUTION N° 26-08-09

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1^{er} au 31 juillet 2026 :

Masse salariale :	2 933 867 \$
Fournisseurs et autres paiements :	9 739 383 \$
Quote-part CMM :	429 441 \$
Assurances :	52 251 \$
Frais de financement :	4 491 \$
Total des déboursés :	13 159 433 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-09

Subject: Ratification of disbursements for the period of July 1 to July 31, 2026

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between July 1 to July 31, 2026:

Payroll:	\$2,933,867
Suppliers and other payments:	\$9,739,383
CMM share:	\$429,441
Insurance:	\$52,251
Financing costs:	\$4,491
Total disbursements:	\$13,159,433

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2025

RÉSOLUTION N° 26-08-10

Objet : Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2025

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De prendre acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et la tarification d'eau imposés en 2025 n'ont pas été payés, en tout ou en partie;

D'ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique au bureau du Conseil, le 4 novembre 2026, en la manière prescrite par la Loi;

D'autoriser, en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume, à enchérir pour et au nom de la Ville, sur les immeubles faisant l'objet de la vente, sans dépasser le montant des arriérés dus à la Ville de Mont-Royal et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-10

Subject: List of immovables for sale for non-payment of 2025 taxes

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To receive the statement showing the immovables on which the taxes, the transfer of duties assessed and the water consumption for 2025 are unpaid, in whole or in part;

To order the town clerk to sell these immovables at a public auction to be held at the office of the Council on November 4, 2026, in the manner prescribed by law;

To authorize, in accordance with section 536 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19), Treasurer, Mrs. Nathalie Rhéaume, to bid for and on behalf of Town of Mount Royal, on the immovables to be sold by auction, without exceeding the amount of arrears owed to the Town of Mount Royal and to the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Radiation des dossiers judiciaires de plus de 10 ans - GESOUR

RÉSOLUTION N° 26-08-11

Objet : Radiation des dossiers judiciaires de plus de 10 ans - GESOUR

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

D'autoriser la radiation des 258 dossiers de perception d'amendes pénales relevant de la compétence de l'Agglomération de Montréal, énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, pour un montant total de 103 812,73 \$, les créances visées étant prescrites et irrécouvrables conformément aux dispositions du *Code civil du Québec* et de la *Loi sur les cours municipales*.

De transmettre la présente résolution, par l'entremise du greffier, à l'Agglomération de Montréal afin qu'elle procède à la radiation des dossiers visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-11

Subject: Write-off of Judicial Files older than 10 years old - GESOUR

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

To authorize the write-off of the 258 penal fine collection files under the jurisdiction of the Montréal Agglomeration, as listed in the appendix to this resolution, for a total amount of \$103,812.73, the claims concerned being prescribed and uncollectible in accordance with the provisions of the *Civil code of Québec* and the *Act respecting municipal courts*.

To forward this resolution, through the Town Clerk, to the Montreal Agglomeration so that it may proceed with the write-off of the files concerned.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Dépenses supplémentaires - Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 26-08-12

Objet : Dépenses supplémentaires - Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 160 800,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 dans le cadre du contrat de travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux accordé à la compagnie LES SPÉCIALISTES AVA INC. (C-2024-43) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2026

Imputation : Compte budgétaire lié à la dépense incendie (210 Dunbar) 02-380-01-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

Dépense : 127 368,73 \$ (taxes incluses)
Crédit : 116 304,63 \$

Imputation : Compte budgétaire 02-385-00-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

Dépense : 33 431,27 \$ (taxes incluses)
Crédit : 30 527,21 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-12

Subject: Additional expenses - Electrical work in municipal buildings

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To authorize an additional expense of \$160,800.00 (including taxes) for the period from July 1, 2025, to June 30, 2026, under the contract for electrical work in municipal buildings awarded to LES SPÉCIALISTES AVA INC. (C-2024-43), including all incidental costs, if any;

To allocate this expense as follows:

Source: 2026 Operating Budget

Allocation: Budget account related to fire-related expenses (210 Dunbar) 02-380-01-522 "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains "

Expense: \$127,368.73 (taxes included)
Credit: \$116,304.63

Allocation: Budget account 02-385-00-522 "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains "

Expense: \$33,431.27 (taxes included)
Credit: \$30,527.21

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Approbation de l'entente pour le camionnage en vrac 2026-2027

RÉSOLUTION N° 26-08-13

Objet : Approbation de l'entente pour le camionnage en vrac 2026-2027

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 58 000 \$ (taxes incluses) afin de couvrir la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2026 pour la location horaire de camions à 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, incluant, le cas échéant, tous les frais et accessoires;

D'autoriser une dépense de 192 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir la période du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2027 pour la location horaire de camions à 12 roues avec chauffeur pour le transport de la neige, incluant, le cas échéant, tous les frais et accessoires;

D'entériner l'entente intervenue entre TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. et la Ville de Mont-Royal, aux prix unitaires établis par le ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable (MTMD), pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 1^{er} mai 2027, conformément au protocole d'entente;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter le travail lié à cette entente à l'intérieur du cadre financier de la Ville adopté pour 2026 et 2027, le tout selon les procédures et politiques en vigueur de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à cette entente comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2026

Imputation: 02-330-00-516 - « Location - Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 58 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 52 961,73 \$

Provenance : Budget de fonctionnement 2027

Imputation : 02-330-00-516 - « Location - Machinerie, outillage et équipement »

Dépense : 192 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 175 321,59 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-13

Subject: Approval of the bulk trucking agreement for 2026-2027

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expenditure of \$58,000 (including taxes) to cover the period from November 1 to December 31, 2026, for the hourly rental of 12-wheel trucks with drivers for snow removal, including, where applicable, all fees and incidental expenses;

To authorize an expenditure of \$192,000 (including taxes) to cover the period from January 1 to May 1, 2027, for the hourly rental of 12-wheel trucks with drivers for snow removal, including, where applicable, all fees and incidental expenses;

To ratify the agreement reached between TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC. and the Town of Mount Royal, at the unit prices established by the ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable (MTMD), for the period from November 1, 2026, to May 1, 2027, in accordance with the memorandum of understanding;

To authorize the Town Manager to have the work related to this agreement carried out within the Town's financial framework adopted for 2026 and 2027, in accordance with the Town's current procedures and policies;

To allocate the expenses associated with this agreement as follows:

Source: 2026 Operating Budget

Allocation: 02-330-00-516 - "Rental – Machinery, Tools, and Equipment"

Expense: \$58,000 (taxes included)
Credit: \$52,961.73

Source: 2027 Operating Budget

Allocation: 02-330-00-516 - "Rental - Machinery, Tools, and Equipment"

Expense: \$192,000 (including taxes)
Credit: \$175,321.59

The credits required for this purpose will be maintained in the budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Alimentation électrique pour le nouveau 30-40 Roosevelt

RÉSOLUTION N° 26-08-14

Objet : Alimentation électrique pour le nouveau 30-40 Roosevelt

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 450 000 \$ (taxes incluses) pour des travaux d'alimentation électrique du 30-40 Roosevelt.

D'octroyer un contrat à Hydro-Québec pour la réalisation des travaux d'alimentation électrique du 30-40 Roosevelt, au montant estimé de 338 812,02 \$ (taxes incluses), le tout conformément à l'Entente de réalisation de travaux majeurs daté du 30 juillet 2026.

D'autoriser le Directeur du service du génie et de l'environnement de la Ville de Mont-Royal à signer une entente avec Hydro-Québec pour la réalisation des travaux d'alimentation électrique du 30-40 Roosevelt par Hydro-Québec, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

D'imputer les dépenses comme suit:

Provenance : Règlement d'emprunt E-2408, amorti sur une période de 40 ans.

Imputation : Projet: 2018-210-02 « Rénovation du 10/20 Roosevelt »

Compte budgétaire : 22-200-00-724

Entente/contrat (Hydro-Québec) : 338 812,02 \$ (taxes incluses)

Dépense : 450 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 410 909,98 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-14

Subject: Electrical supply work for 30-40 Roosevelt

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expenditure of \$450,000 (taxes included) for the execution of the electrical supply work for 30-40 Roosevelt.

To award a contract to Hydro-Québec for the electrical supply work for 30-40 Roosevelt, at an estimated cost of \$338,812.02 (taxes included), all in accordance with the Entente de réalisation de travaux majeurs dated July 30, 2026.

To authorize the Director of Engineering and Environment Services of the Town of Mount Royal to sign an agreement with Hydro-Québec for the execution of electrical supply work for 30-40 Roosevelt by Hydro-Québec, in the best interests of the Town.

To charge these expenditures as follows:

Provenance: Loan by-law E-2408 amortized over a period of 40 years.

Imputation : Project: 2018-210-02 "Rénovation du 10/20 Roosevelt"

Budget account: 22-200-00-724

Agreement/contract (Hydro-Québec): \$338,812.02 (taxes included)

Expense: \$450,000 (taxes included)
Credit: \$410,909.98

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Sécurisation de l'intersection du chemin Rockland et de l'avenue Brookfield

RÉSOLUTION N° 26-08-15

Objet : Sécurisation de l'intersection du chemin Rockland et de l'avenue Brookfield

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 133 000 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels et une portion des travaux relatif à la sécurisation de l'intersection du chemin Rockland et de l'avenue Brookfield;

RESOLUTION NO. 26-08-15

Subject: Safety improvements at the intersection of Rockland Road and Brookfield Avenue;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

To authorize an expenditure of \$133,000 (taxes included) for professional fees and a portion of the work related to the safety improvements at the intersection of Rockland Road and Brookfield Avenue;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville;

D'utiliser un montant de 133 000 \$ (taxes incluses) provenant du surplus accumulé affecté;

D'imputer les dépenses comme suit :

Le surplus accumulé affecté à cette fin au poste 21-712-00-000.

Projet : 2026-310-10 « Sécurisation de l'intersection Rockland-Brookfield »

Poste budgétaire : 22-300-00-759

Dépense : 133 000 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, in accordance with the Town's procedures and policies;

To authorize the use of \$133,000 (taxes included) from the appropriated accumulated surplus to finance this expenditure;

To charge this expenditure as follows:

Funding source: Appropriated accumulated surplus allocated for this purpose, account 21-712-00-000;

Project: 2026-310-10 "Rockland-Brookfield Intersection Safety Improvements";

Budget account: 22-300-00-759;

Authorized expenditure: \$133,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 180, avenue Glengarry.

RÉSOLUTION N° 26-08-16

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 180, avenue Glengarry.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 180, avenue Glengarry, soit le lot 1 681 156, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au Règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, la marge de recul latérale droite existante à 1,91 m empiétant de 0,07 m dans la marge minimale de 1,98 m requise au moment de la construction en 1963;

ATTENDU QU'à la suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge de recul latérale minimale de 2,3 m, augmentant l'empiètement à 0,39 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,07 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale droite existante, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au Règlement n° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 17 juillet 2026, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le conseil a permis à tout intéressé de se faire entendre sur cette demande.

RESOLUTION NO. 26-08-16

Subject: Minor variance for the building located at 180 Glengarry Avenue.

WHEREAS the owner of the property located at 180, Glengarry Avenue, lot 1 681 156, has submitted a minor variance request to legalize, in accordance with By-law No. 1312 on minor variances, the existing right lateral setback of 1.91 m, encroaching by 0.07 m into the minimum setback of 1.98 m required by the regulations in force at the time of construction in 1963;

WHEREAS following subsequent regulatory changes, the current regulations now require a minimum lateral setback of 2.3 m, increasing the encroachment to 0.39 m;

WHEREAS this minor variance request is necessary due to the encroachment of 0.07 m;

WHEREAS the approval of this request will legalize the existing right lateral setback but will not apply to any subsequent construction;

WHEREAS in accordance with By-law No. 1312 on minor variances and after careful consideration during its meeting on July 17, 2026, the CCU recommended that the said application for a minor exemption be accepted;

WHEREAS the council has given all interested persons an opportunity to be heard on this application.

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D’accepter, conformément au Règlement n° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul latérale droite existante à 1,91 m pour le bâtiment situé au 180, avenue Glengarry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To approve, in accordance with By-law No. 1312 on minor variances, the legalization of the existing right lateral setback of 1.91 m for the building located at 180, Glengarry Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 26-08-17

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D’APPROUVER les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) ayant fait l’objet d’une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 17 juillet 2026 :

Plan n° 2 : 351 Morrison pour « Modification des ouvertures, revêtement et vestibule », sous la réserve suivante :

- carrelage requis sur la moitié supérieure (50 %) de toutes les fenêtres;

Plan n° 4 : 120 Normandy pour « Agrandissement en arrière, modification des ouvertures et revêtement », sous les réserves suivantes :

- la pierre de coin doit être conservée. Un retrait de 12 po est requis de chaque côté de l’agrandissement;
- des allèges de 4 po sont requises sous toutes les fenêtres au RDC de l’agrandissement;

Plan n° 5 : 152 Highfield pour « Modification de la porte d’entrée », sous la réserve suivante :

- choisir une des deux options suivantes :
- (option 1) La porte d'entrée doit être pleine et non fenestrée, tel que PIIA initialement approuvé;
- (option 2) Enlever les meneaux de côté et préserver la porte déjà installée;

Plan n° 6 : 752-754 Plymouth pour « Modification au PIIA approuvé: certaines divisions de fenêtres sur le mur avant »;

Plan n° 7 : 762-764 Plymouth pour « Modification au PIIA approuvé : certaines divisions de fenêtres sur le mur avant »;

Plan n° 8 : 8585 Decarie pour « Enseigne d'identification pour Holand Leasing »;

RESOLUTION NO. 26-08-17

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plans (PIIA) that received a favourable recommendation from the CCU at the virtual meeting held on July 17, 2026:

Plan No. 2: 351 Morrison for “Modification of openings, siding, and entranceway,” subject to the following condition:

- paned windows are required on the upper half (50%) of all windows;

Plan No. 4: 120 Normandy for “Rear extension, modification of openings, and siding,” subject to the following conditions:

- the corner stone must be preserved. A 12-inch setback is required on each side of the extension;
- 4-inch sills are required beneath all ground-floor windows of the extension;

Plan No. 5: 152 Highfield for “Modification of the front door,” subject to the following condition:

- choose one of the following two options:
- (option 1) The front door must be solid and without windows, as PIIA approved;
- (option 2) Remove the side mullions and retain the existing door;

Plan No. 6: 752-754 Plymouth for “modifications of the approved PIIA: certain window divisions on the front wall”;

Plan No. 7: 762-764 Plymouth for “modifications of the approved PIIA: certain window divisions on the front wall”;

Plan No. 8: 8585 Decarie for “Identification sign for Holand Leasing”;

Plan n° 9 : 431 Mitchell pour « Modification au PIIA accepté : Nouvelle couleur de la baie vitrée »;

Plan n° 11 : 1255 Laird pour « Nouvel auvent au-dessus de la porte d'entrée du bâtiment »;

Plan n° 12 : 584 Dawson pour « Modification au PIIA approuvé : modification de la pente du toit et ajout d'une terrasse couverte »;

Plan n° 14: 215 Lazard pour « Détails décoratifs sur les portes avant et latérales », sous la réserve suivante :

- l'option 1, avec le motif décoratif « diamant en plomb ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 17 juillet 2026;

Plan n° 13: 260 Melbourne pour « Modification au PIIA approuvé : couleur du revêtement extérieur », selon les motifs suivants :

- le projet doit respecter le permis émis en ce qui concerne la couleur, le déclin et les meneaux des fenêtres.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 31 juillet 2026;

Plan n° 1 : 100 Rockland pour « Nouvel affichage pour Natix », sous la réserve suivante :

- l'enseigne doit avoir des lettres détachées;

Plan n° 2 : 1175 Graham pour « Modification de couleur de porte et fenêtres »;

Plan n° 3 : 1605 Norway pour « Changement de couleur des ouvertures et du revêtement »;

Plan n° 4 : 2295 Ainsley pour « Modification des portes, fenêtres, soffites et revêtement »;

Plan n° 5 : 2631 Grahampour « Modification au PIIA : Portes patio », sous la réserve suivante :

- la couleur des portes patio doit être telle que les fenêtres approuvées « couleur Serpentine »;

Plan n° 6 : 211 Portlandpour « Travaux sans permis : Modification des portes et les fenêtres—modulation et couleur », sous la réserve suivante :

- le modèle des fenêtres installées sans carrelage est recevable;

Plan n° 7 : 2386 St. Clare pour « Remplacement des fenêtres »;

Plan n° 8 : 5990 Côte de Liesse pour « Affichage « MARCONI » »;

Plan No. 9: 431 Mitchell for “Modification of the approved PIIA: new colour for the bay window”;

Plan No. 11: 1255 Laird for “New awning above the building’s entrance door”;

Plan No. 12: 584 Dawson for “Modification of the approved PIIA: change to the roof pitch and addition of a covered terrace”;

Plan No. 14: 215 Lazard for “Decorative details on the front and side doors,” subject to the following condition:

- option 1, with the “lead diamond” decorative pattern.

TO REFUSE the site planning and architectural Integration plans (PIIA) that received an unfavourable recommendation from the CCU during the virtual meeting held on July 17, 2026;

Plan No. 13: 260 Melbourne for “modifications of the approved PIIA: exterior cladding colour,” for the following reasons:

- the project must comply with the permit issued regarding the colour, shade, and muntins of the windows.

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plans (PIIA) that received a favourable recommendation from the CCU at the virtual meeting held on July 31, 2026;

Plan No. 1: 100 Rockland for “New Sign for Natix,” subject to the following condition:

- the sign must feature individual letters;

Plan No. 2: 1175 Graham for “Change in door and window colour”;

Plan No. 3: 1605 Norway for “Change of colour of openings and siding”;

Plan No. 4: 2295 Ainsley for “Modification of doors, windows, soffits, and siding”;

Plan No. 5: 2631 Graham for “Amendment to the PIIA: Patio doors,” subject to the following condition:

- the colour of the patio doors must match that of the windows approved as “Serpentine”;

Plan No. 6: 211 Portland for “Work Without a Permit: modification of doors and windows—size and colour,” subject to the following condition:

- the model of the windows installed without glazing is acceptable;

Plan No. 7: 2386 St. Clare for “Window Replacement”;

Plan No. 8: 5990 Côte de Liesse for “MARCONI Sign”;

Plan n° 9 : 152 Jasper pour « Modification de l'entrée ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 31 juillet 2026;

Plan n° 6 : 211 Portland pour « Travaux sans permis : Modification des portes et les fenêtres-modulation et couleur », selon le motif suivant :

- la couleur des fenêtres, porte d'entrée et de garage doit être dans les tons de brun ou de beige, selon les commentaires précédents;

Plan n° 10 : 248 Morrison pour « Remplacement des fenêtres », selon les motifs suivants :

- l'ensemble des fenêtres doivent avoir du carrelage afin de respecter le type Nouvelle-Angleterre;
- fenêtre au mur arrière au rez-de-chaussée doit être de type battant avec un meneau vertical;
- le modèle de la porte patio est recevable sans carreaux;
- la porte pleine vitrée doit avoir du carrelage ou déposer un autre modèle de porte avec 1/3 ou 2/3 de vitrage;
- la coloration proposée pour la porte patio et fenêtres est trop foncée, prévoir une couleur pale.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 14 août 2026;

Plan n° 1 : 475 Trenton pour « Remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage »;

Plan n° 2 : 432 Portland pour « Modification des fenêtres arrière et de la porte patio »;

Plan n° 4 : 248 Morrison pour « Remplacement des fenêtres. », sous les réserves suivantes :

- l'Option 2 (Sable du désert) et option 3 (Argile) proposées pour les portes et les fenêtres sont recevables ;
- les fenêtres arrière du rez-de-chaussée doivent être divisées par des meneaux ;
- les fenêtres arrière sans carrelage sont acceptées.

Plan n° 5 : 2238 St-Clare pour « Repeindre les éléments architecturaux de toutes les façades »;

Plan n° 6 : 246 Kenaston pour « Réfection du portique et peinture de la porte d'entrée et porte de garage »;

Plan n° 8 : 456 Algonquin pour « Ajout d'une porte patio sur la façade arrière. »;

Plan No. 9: 152 Jasper for "Entrance Modification".

TO REFUSE the site planning and architectural Integration plans (PIIA) that received an unfavourable recommendation from the CCU during the virtual meeting held on July 31, 2026;

Plan No. 6: 211 Portland for "Work Without a Permit: Modification of Doors and Windows—Size and Colour," based on the following rationale:

- The colour of the windows, front door, and garage door must be in shades of brown or beige, in accordance with the previous comments;

Plan No. 10: 248 Morrison for "Window Replacement," based on the following reasons:

- all windows must have glazing to comply with the New England style;
- the ground-floor window on the rear wall must be a casement window with a vertical mullion;
- the patio door model is acceptable without panes;
- the fully glazed door must have glass panes or be replaced with another door model featuring 1/3 or 2/3 glazing;
- the proposed colour for the patio door and windows is too dark; a lighter colour should be used.

TO APPROVE the site planning and architectural integration plans (PIIA) that received a favourable recommendation from the CCU at the virtual meeting held on August 14, 2026;

Plan No. 1: 475 Trenton for "Replacement of the front door and garage door";

Plan No. 2: 432 Portland for "Modification of the rear windows and patio door";

Plan No. 4: 248 Morrison for "Replacement of windows," subject to the following conditions:

- option 2 (Desert Sand) and Option 3 (Clay) proposed for the doors and windows are acceptable;
- the rear windows on the ground floor must be divided by muntins;
- rear windows without paning are acceptable;

Plan No. 5: 2238 St-Clare for "Repainting the architectural elements of all facades";

Plan No. 6: 246 Kenaston for "Repair of the porch and painting of the front door and garage door";

Plan No. 8: 456 Algonquin for "Addition of a patio door on the rear facade. ";

Plan n° 10 : 372 Melbourne pour « Modification aux PIIA acceptée: type de fenêtres. », sous les réserves suivantes :

- la fenêtre latérale droite aux deuxièmes étages doit être identique à celle de gauche;
- la fenêtre de la façade arrière aux rez-de-chaussée doit être divisée en trois parties égales avec des meneaux verticaux;
- les portes patio sont recevables;

Plan n° 11 : 36 Cornwall pour « Modification des ouvertures et remplacement des fenêtres sur la maison principale. », sous les réserves suivantes :

- les fenêtres du bâtiment principal doivent avoir du carrelage, intercalaire est recevable.
- les couleurs « Sandlewood » et « Amande » sont recevables pour les fenêtres et les portes.
- la porte d'entrée proposée est recevable.
- la dimension des fenêtres de l'ajout est à réduire.

Plan n° 12 : 414 Algonquin pour « Renouvellement de PIIA accepté : Changement des modulations de fenêtres ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 14 août 2026;

Plan n° 3 : 48 Roselawn pour « Travaux sans permis : Modification des ouvertures et changement de couleur des éléments architecturaux. », selon les motifs suivants :

- la coloration proposée pour la porte patio et les fenêtres est trop foncée, une couleur pâle qui s'agence avec la pierre est privilégiée afin de diminuer le contraste;
- la porte d'entrée, la porte de garage et la porte arrière sont recevables en noir;
- la modulation des fenêtres est recevable;
- les volets sont à conserver;

Plan n° 9 : 380 Beverly pour « Agrandir les ouvertures et ajouter une lucarne sur la façade arrière », selon les motifs suivants :

- la lucarne dénature le style de la maison demi-niveau et est trop imposante;
- les fenêtres aux murs arrière et latéraux sont surdimensionnées et doivent être proportionnelles aux fenêtres existantes;
- les fenêtres sans carreaux ainsi que les portes patio sont recevables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No. 10: 372 Melbourne for "Accepted amendment to the PIIA: window type," subject to the following conditions:

- the right-side window on the second floor must be identical to the one on the left;
- the window on the rear facade at ground level must be divided into three equal parts with vertical muntins;
- the patio doors are acceptable;

Plan No. 11: 36 Cornwall for "Modification of openings and replacement of windows on the main house," subject to the following conditions:

- the windows of the main building must have glazing; spacers are acceptable.
- the colours "Sandlewood" and "Almond" are acceptable for the windows.
- the proposed front door is acceptable.
- the dimensions of the windows in the addition are to be reduced.

Plan No. 12: 414 Algonquin for "PIIA renewal approved: Change to window dimensions".

TO REFUSE the site planning and architectural integration plans (PIIA) that received an unfavourable recommendation from the CCU at the virtual meeting held on August 14, 2026;

Plan No. 3: 48 Roselawn for "work not requiring a permit: modification of openings and change in colour of Architectural Elements," based on the following reasons:

- the proposed colour for the patio door and windows is too dark; a light colour that complements the stone is preferred to reduce the contrast;
- the front door, garage door, and back door are acceptable in black;
- the window layout is acceptable;
- the shutters are to be retained.

Plan No. 9: 380 Beverly for "Enlarging openings and adding a dormer on the rear facade," for the following reasons:

- the dormer detracts from the style of the split-level house and is too imposing;
- the windows on the rear and side walls are oversized and must be proportional to the existing windows;
- the unglazed windows and patio doors are acceptable.

CARRIED UNANIMOUSLY

Adoption du second projet du Règlement n° 1441-25 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 afin de remplacer certaines dispositions portant sur les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis

RÉSOLUTION N° 26-08-18

Objet : Adoption du second projet du Règlement n° 1441-25 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 afin de remplacer certaines dispositions portant sur les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le second projet du Règlement n° 1441-25 modifiant le *Règlement de zonage* n° 1441 afin de remplacer certaines dispositions portant sur les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-18

Subject: Adoption of second Draft By-law No. 1441-25 to amend Zoning By-law No. 1441 in order to replace some provisions relating to non-conforming structures and uses protected by acquired rights

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt, in accordance with the *Act respecting land use planning and development* (CQLR, Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1441-25 to amend *Zoning By-law* No. 1441 in order to replace some provisions relating to non-conforming structures and uses protected by acquired rights.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement n° 1418-1-1 modifiant le règlement n° 1418-1 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses administratives d'élection municipale en ce qui a trait à l'augmentation du montant de la réserve financière et des sommes affectées annuellement à la réserve

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement n° 1418-1-1 modifiant le règlement n° 1418-1 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses administratives d'élection municipale en ce qui a trait à l'augmentation du montant de la réserve financière et des sommes affectées annuellement à la réserve

La conseillère Sarah Morgan dépose le projet de Règlement n° 1418-1-1 modifiant le règlement n° 1418-1 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses administratives d'élection municipale en ce qui a trait à l'augmentation du montant de la réserve financière et des sommes affectées annuellement à la réserve et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1418-1-1 to amend By-law No. 1418-1 concerning the creation of a financial reserve for the financing of administrative expenditures stemming from a municipal election with regard to increasing the amount of the financial reserve and the amounts allocated annually to the reserve

Councillor Sarah Morgan files Draft By-law No. 1418-1-1 to amend By-law No. 1418-1 concerning the creation of a financial reserve for the financing of administrative expenditures stemming from a municipal election with regard to increasing the amount of the financial reserve and the amounts allocated annually to the reserve and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

20. **Dépôt, avis de motion et premier projet du Règlement n° 1441-26 modifiant le Règlement n°1441 de zonage relativement à l'empiètement de certaines constructions dans la marge de recul arrière de certains immeubles situés dans la zone H-550-D (secteur Brookfield, Aberdare, Trenton, Clyde)**

RÉSOLUTION N° 26-08-19

Objet : Dépôt, avis de motion et premier projet du Règlement n° 1441-26 modifiant le Règlement n° 1441 de zonage relativement à l'empiètement de certaines constructions dans la marge de recul arrière de certains immeubles situés dans la zone H-550-D (secteur Brookfield, Aberdare, Trenton, Clyde)

1. Avis de motion

Le conseiller Costas Labos dépose le projet du Règlement n° 1441-26 modifiant le Règlement n° 1441 de zonage relativement à l'empiètement de certaines constructions dans la marge de recul arrière de certains immeubles situés dans la zone H-550-D et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente;

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement n° 1441-26 modifiant le Règlement n° 1441 de zonage relatif à l'empiètement de certaines constructions dans la marge de recul arrière des immeubles situés dans la zone H-550-D;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 9 septembre 2026 à 17h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-19

Subject: Filing, notice of motion and first Draft By-law No. 1441-26 to amend Zoning By-law No. 1441 with regard to the encroachment of certain structures into the rear setback of certain buildings located in Zone H-550-D (Brookfield, Aberdare, Trenton, Clyde sector)

1. Notice of motion

Councillor Costas Labos files Draft By-law No. 1441-26 to amend Zoning By-law No. 1441 with regard to the encroachment of certain structures into the rear setback of certain buildings located in Zone H-550-D and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting;

2. Adoption of first Draft By-Law

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1441-26 to amend Zoning By-law No. 1441 with regard to the encroachment of certain structures into the rear setback of certain buildings located in Zone H-550-D;

To hold, in accordance with the *Act respecting land use planning and development* (CQLR, chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on September 9, 2026, at 17h.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. **Dépôt et avis de motion du projet de Règlement n° 1340-8 modifiant le règlement n° 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en ce qui a trait à la présence de chiens dans les parcs**

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement n° 1340-8 modifiant le règlement n° 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en ce qui a trait à la présence de chiens dans les parcs

Le conseiller François-Patrick Allard dépose le projet de Règlement n° 1340-8 modifiant le règlement n° 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens en ce qui a trait à la présence de chiens dans les parcs et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1340-8 to amend By-law No. 1340 concerning the management and protection of cats and dogs regarding the presence of dogs in parks

Councillor François-Patrick Allard files Draft By-law No. 1340-8 to amend By-law No. 1340 concerning the management and protection of cats and dogs regarding the presence of dogs in parks and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

22. Nomination d'un comité de négociation - Convention collective des employés cols bleus

RÉSOLUTION N° 26-08-20

Objet : Nomination d'un comité de négociation - Convention collective des employés cols bleus

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De nommer les personnes suivantes au comité de négociation pour la convention collective des employés cols bleus, représentant ainsi la partie patronale : Jasmine Lajoie, directrice des Ressources humaines, Vanessa Abdulezer, cheffe de section - Ressources humaines, et Luc Perreault, directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-20

Subject: Appointment of a Negotiating Committee - Blue-collar employee collective agreement

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To name the following people to the negotiating committee for the blue-collar Collective Agreement representing therefore the employer: Jasmine Lajoie, Human Resources Director, Vanessa Abdulezer, Human Resources Section Head, and Luc Perreault, Public Works Director.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 26-08-21

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2026 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2°) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2026 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-08-21

Subject: Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the August 27, 2026, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an *Act respecting the exercise of certain municipal powers in certain urban agglomerations* (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the mayor, or his representative, to attend the August 27, 2026, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 13, il répond aux questions de trois citoyens et la période de questions se termine à 20 h 22.

25. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 26-08-22

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 26-08-22

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To close the meeting at 20:22.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy